

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DPE 28 Dévoiement des ouvrages d'assainissement place d'Italie pour la mécanisation des sorties de la station Place d'Italie du métropolitain (13e)-Convention avec la RATP.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet en délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens relative aux conditions de réalisation et de financement des travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement préalables à la mécanisation des sorties de la station de métro Place d'Italie à Paris 13^e.

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Celia BLAUEL au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : La convention relative au dévoiement des ouvrages d'assainissement place d'Italie (13^e) pour la mécanisation des sorties de la station Place d'Italie du métropolitain, avec la Régie Autonome des Transports Parisiens est approuvée.

Article 2 : Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées en section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Régie Autonome des Transports Parisiens la convention relative aux conditions de réalisation et de financement des travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement préalables à la mécanisation des sorties de la station de métro Place d'Italie (13^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO